

DEC122965DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Benoit Bastard et Mme Sandrine Lefranc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7220 intitulée *Institut de Sciences Sociales du Politique*.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoit Bastard, DR2, et Mme Sandrine Lefranc, CR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Bastard, délégation est donnée à Mme Brigitte Azzimonti, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Lefranc, délégation est donnée à Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 22 novembre 2012

La directrice d'unité  
Marie-Claire Lavabre